



## Budget DAP 2024

Cet après-midi se tenait à la DAP la présentation du Projet de Loi de Finances 2024 pour l'Administration Pénitentiaire. Cette réunion était présidée par le DAP et accompagné des différents services de notre direction. Il s'agissait de détailler de manière plus approfondie les annonces faites par le Garde des Sceaux mercredi dernier. L'administration se voit doter d'un budget quasi similaire à celui de 2023 soit 3,9 milliards d'euros.

Sur le plafond d'emplois, la DAP indique la création de **599 emplois en 2024** déclinée de la manière suivante :

- 208 emplois pour l'ouverture d'établissements du programme 7 000 : CP Bordeaux-Gradignan, CP Marseille (Baumettes 3), Quartier EPM de Meaux, Dispositif d'Accroissement de Capacité (DAC) de Nîmes, Dispositif d'Accroissement de Capacité (DAC) de Baie-Mahault et la MA Basse-Terre. 4 SAS sont concernées en 2024 : (Orléans, Toulon, Noisy-le-Grand et Colmar. 3 structures InSerre : Arras, Donchéry et Toul.
- 391 emplois pour renforcer les effectifs existants dont 217 pour les ESP, 22 pour le renforcement de la sécurité des systèmes d'informations et 3 emplois pour l'ENAP.
- 

La **CGT Pénitentiaire** a rappelé au DAP son inquiétude quant au budget alloué à l'Administration Pénitentiaire. Certes, ce n'est jamais suffisant mais la création d'emplois reste très en dessous des besoins des établissements qui connaissent des pénuries d'effectifs de tous corps et grades. Les difficultés de recrutement chez le personnel de surveillance sont une réalité, les conditions de travail et les salaires y sont grandement responsables.

Sur le volet statutaire, le PLF 2024 prévoit :

- L'entrée en vigueur de la réforme du CEA et du corps de commandement ;
- La mise en place d'une filière technique ministérielle ;
- La poursuite du plan de requalification pour les adjoints administratif passant de la catégorie C à la catégorie B ;
- Octroi de 5 points d'indice majoré à tous les agents.

Sur le volet indemnitaire, quelques mesures :

- Création d'une indemnité de mobilité pour les DSP ;
- Création d'une prime de confidentialité pour les agents du renseignement pénitentiaire ;
- Revalorisation indemnitaire pour les moniteurs de sport passant de 600 à 900 € ;
- Revalorisation indemnitaire des DPIIP et des DSP ;
- Revalorisation de l'IFSE pour les personnels administratifs de catégorie C ;
- Revalorisation de la rémunération des contractuels ;
- Mesure indemnitaire pour les agents affectés en Guyane et à Mayotte ;
- Poursuite de la mise en œuvre de la prime de fidélisation.

Sur le plan immobilier, le programme 8 000 places se poursuit. Certains travaux devraient débuter en 2024 : Avignon-Entraigues, Tremblay, Vannes et Rivesaltes. La réhabilitation du CP Fresnes devrait commencer en 2024.

Sur la question sécuritaire, 83,7 millions soit une hausse de 6,8 millions seront consacrés au renforcement de la sécurité des personnels et des établissements pénitentiaires dont :

- 29 millions pour le déploiement des dispositifs de détection et de brouillage des communications illicites ;
- 3 millions pour l'acquisition de nouveaux dispositifs pour le survol des drones ;
- 4 millions pour déployer et renouveler les installations de vidéosurveillance ;
- 18,3 millions pour doter les surveillants de smartphones (système SAGEO) ;
- 10 millions pour améliorer les systèmes de sûreté informatique ;
- 4 millions pour le déploiement du port des caméras individuelles ;
- 14,4 millions pour l'achat de divers équipements de sécurité (portiques, véhicules, armes, gilets pare-balles, casques, munitions, etc...) ;
- Poursuite de la sécurisation périmétrique des établissements pénitentiaires.

Pour conclure, l'ENAP bénéficiera d'une subvention de 36,9 millions soit 1 million de plus par rapport à 2023. Ce budget contribuera à l'adaptation des formations et d'améliorer l'accueil des élèves.

Pour la **CGT Pénitentiaire**, c'est un budget qui reste insuffisant tant les difficultés sont omniprésentes : manque d'effectifs pour tous les corps et grades, mesures indemnitaires contrastées entre les catégories de personnels, maintien de la division par 2 de l'IFSE pour les agents exerçant au sein de notre administration depuis plusieurs années percevant la PSS, etc...

La réforme statutaire des personnels d'encadrement et d'application ne correspond pas à nos attentes. Les grilles indiciaires ne sont pas à la hauteur des risques encourus par les surveillants pénitentiaires. La structuration et le pyramidage envisagés par l'Administration Pénitentiaire sont une nouvelle usine à gaz et le clientélisme sera de mise.

L'attractivité de nos métiers est en berne, tous les corps sont concernés. Les mesures annoncées ne satisferont guère les personnels qui œuvrent inlassablement dans leur administration, dans leurs établissements et structures.

Montreuil, le 29 septembre 2023.